

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 05 JUIN 2013

Réf. : 13-015001-D / BDC-CE / SJ

Monsieur le Président,

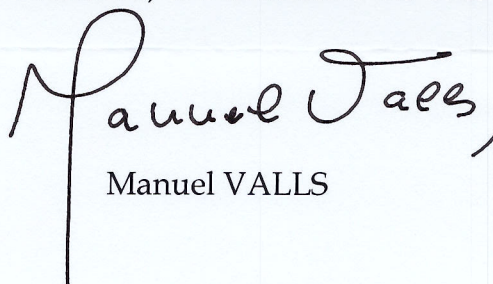
Vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives à la reconduction, pour la prochaine période estivale, de l'affectation à la sécurité des plages de maîtres nageurs sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité.

Je connais les impératifs liés à la sécurité des sites touristiques et je suis parfaitement conscient des difficultés auxquelles les élus pourraient se trouver confrontés en cas de désengagement des CRS lors de la prochaine saison estivale.

La sécurité des vacanciers au cours des mois d'été et, à ce titre, la surveillance des plages restent une préoccupation de premier plan pour la police nationale.

C'est pourquoi, malgré le recentrage des compagnies républicaines de sécurité sur leur cœur de métier, j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que le dispositif des nageurs sauveteurs, à l'occasion de la saison estivale 2013, sera équivalent à celui de la saison précédente, soit 471 nageurs sauveteurs répartis sur 99 communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Monsieur Marc FRANCINA
Député de la Haute-Savoie
Maire d'Evian-les-Bains
Président de l'association des maires
des stations classées et des communes touristiques
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

